N° 145 — 25e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Lundi 26 Mai 1913

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 19
TOURCOING, 5 bis, rue Nationale

PRIX DES ABONNEMENTS :
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an . 18 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(TÉLÉPHONE N° 97)

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

Les annonces sont reçues aux Bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille et dans toutes les Agences de Publicité.

Nous commencerons demain la publication de :

Les Destructeurs du Monde

par Paul-Yves SEBILLOT

Questions d'Economie Sociale

Le Travail à Domicile

IV.

Dans notre dernier article nous avons indiqué l'importance du rôle des Conseils du travail, en matière de détermination du minimum de salaire légal des ouvrières de l'industrie du vêtement ; il importe d'examiner, sommairement le fonctionnement général de ces Conseils.

LES CONSEILS DU TRAVAIL

Les Conseils du travail sont des organismes destinés à rapprocher patrons et ouvriers pour l'étude de leurs intérêts communs et pour l'aplanissement des conflits du capital et du travail ; leur création fut décidée par décret du 17 septembre 1900, sous l'influence de M. Millerand, alors ministre du commerce. Ils sont divisés en sections comprenant un nombre égal de patrons et d'ouvriers élus par leurs syndicats patronaux et ouvriers ; ces sections sont complétées par des représentants des conseils de prud'hommes fonctionnant dans la région ; leurs attributions sont consultatives quand elles aboutissent à l'obligation de donner leur avis sur les questions qui leur sont soumises par le gouvernement, délibératives lorsqu'elles portent sur la détermination, dans leur ressort, du taux normal et courant des salaires, arbitrales lorsqu'elles mettent fin à des conflits du travail. La détermination du salaire minimum des ouvrières travaillant à domicile, dans l'industrie du vêtement, rentrant dans leurs attributions délibératives, leur intervention devenait nécessaire et fatale. Malheureusement les Conseils du travail n'existent que sur le papier ; des trois organismes créés à Saint-Etienne pour le tissage, à Annonay pour la mégisserie, à Maubeuge pour la construction mécanique, aucun ne fonctionne en réalité. A Saint-Etienne, l'élection a donné des résultats en ce qui concerne la section ouvrière, mais la section patronale n'a pu encore être constituée ; à Annonay les deux sections ont coexisté un instant, mais, après la première réunion, plusieurs délégués patronaux ont démissionné. A Maubeuge la section patronale a été élue, mais le bureau pour l'élection de la section ouvrière, n'a pu être constitué ! On prépare la création de deux autres conseils du travail, l'un à Lille pour le tissage de la toile, l'autre à Paris, pour les professions de bisseuteurs, polisseurs et argenteurs de glaces ; on espère en outre que celui de Maubeuge arrivera à fonctionner normalement, mais, en réalité, jusqu'à présent, on en est toujours aux échecs ou aux espérances, tantôt les patrons, tantôt les ouvrières refusant de collaborer à l'institution nouvelle. Nous sommes encore loin du jour où les uns et les autres auront pris l'habitude de discuter amiablement, par l'intermédiaire de représentants élus, les questions qui mettent en conflit leurs intérêts opposés. Il est éminemment désirable que l'avenir appartienne aux Conseils du travail, mais on ne peut guère compter sur eux aujourd'hui, aussi, pour assurer le fonctionnement de la nouvelle loi, s'est-on décidé à s'adresser, à leur défaut, aux Conseils de prud'hommes qui ont l'avantage d'exister et de fonctionner.

L'INTERVENTION DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

S'il n'existe pas de Conseil de travail dans la profession ou dans la région, dit la proposition que nous étudions, ou si le Conseil de travail, un mois après avoir été mis en demeure de le faire par le gouvernement, n'a pas pris de décision relativement à la fixation du minimum de salaire qu'il a été chargé d'établir, le Conseil de prud'hommes de la région détermine, en assemblée générale, en suivant les règles élaborées pour les Conseils du travail, soit d'office, soit sur la demande du gouvernement, des unions professionnelles ou de toute autre personne intéressée dans la profession, le minimum de salaire applicable dans sa juridiction. L'assemblée générale des prud'hommes se réunirait sous la présidence du juge de paix appelé à présider le bureau de jugement, se rea ds partage des voix ; enfin, si les membres patrons et les membres ouvriers présents ne sont pas en nombre égal, la ou les plus jeunes membres de l'élément en surnombre ne prennent pas part au vote.

VOIES DE RECOURS

Les décisions prises seraient susceptibles de recours dans les trois mois de leur publication, devant une commission dite centrale, sur l'initiative soit du gouvernement, soit d'une association professionnelle ou de toute autre personne intéressée dans la profession. Cette commission serait composée de deux membres, un patron et un ouvrier, du Conseil qui aurait déterminé le salaire minimum ; de deux représentants de la profession, patron et ouvrier, au Conseil supérieur du Travail ; de deux prud'hommes, un patron et un ouvrier, élus pour trois ans, par l'assemblée des Conseils de prud'hommes, d'un membre de la Cour de Cassation, désigné par celle-ci pour trois ans, président de droit de la Commission centrale. Après l'expiration du délai de trois mois, ou après décision de la Commission centrale, le minimum de salaire établi deviendrait obligatoire dans le ressort du Conseil de travail ou du Conseil de prud'hommes qui l'aurait déterminé.

Dans le cas où un Conseil du travail, ou un Conseil de prud'hommes viendraient à modifier le taux du minimum de salaire antérieurement fixé, ce dernier resterait appliqué jusqu'à l'expiration du délai de trois mois laissé à tout intéressé pour exercer recours contre cette mesure nouvelle, où, en cas de recours près de la commission centrale, jusqu'à décision de cette dernière. Nous connaissons maintenant les mesures proposées pour la détermination du minimum de salaire des ouvrières travaillant à domicile, dans l'industrie du vêtement ; dans un dernier article nous examinerons les moyens par lesquels on compte en assurer le payement.

Louis DUTROY.

La Paix Prochaine

EN ORIENT

Grecs et Bulgares eux-mêmes s'apaisent

Les conversations de Londres ont singulièrement rapproché la signature des préliminaires de paix.

En principe, l'accord est à peu près établi entre les belligérents sur la nécessité de signer le texte proposé par les puissances. Les demandes de rectification présentées il y a quelques jours par les alliés seront, au moins pour quelques-unes, ajoutées à ce texte sous forme de « papillons ».

Quant à la Turquie, elle n'a l'intention ni de demander aucune modification ni de soulever des questions de détail avant la signature.

Dans ces conditions, on espère que cette signature pourra être donnée incessamment, demain ou après-demain, peut-être.

La date de la conférence financière — qui n'a pas encore été prévue définitivement — sera fixée immédiatement après. Elle s'ouvrira probablement huit ou dix jours après la signature des préliminaires.

Des dispositions ont été prises au ministère des Affaires étrangères pour recevoir les membres de cette commission et mettre à leur disposition les bureaux nécessaires aux sous-commissions, etc. Détail qui n'est pas à dédaigner, étant donné l'été qui commence, cinq mille francs ont été prévus sur les crédits extraordinaires votés par les Chambres, pour les rafraîchissements : thés, goûters, etc.

Apaisement momentané entre Grecs et Bulgares

Les gouvernements bulgare et grec ont entamé des négociations dans le but d'établir une zone neutre, large de six kilomètres, permettant d'éviter le contact entre les troupes.

La situation s'est améliorée. On envisage la possibilité d'une délimitation de la frontière.

Tragique arrestation

D'UN DÉSERTEUR

SUR UNE PLACE D'ALBERTVILLE UN CHASSEUR BLESSÉ GRIÈVEMENT UN CAPITAINE ET UN SERGENT ET, BLESSÉ LUI-MÊME, SE LOGE UNE BALLE DANS LA TÊTE.

Le nommé Jean-Louis Duval, né le 22 janvier 1891, à Saint-Omer, sorti du pénitencier militaire d'Albertville le 2 janvier, gracié et dirigé sur le 16e chasseurs à cheval à Besançon, probablement déserteur de ce régiment, a tiré deux coups de revolver sur la place de la sous-préfecture, et a blessé grièvement le capitaine Lareschiller, commandant du pénitencier, et le sergent Caillucoll.

Poursuivi par la maréchal des logis Rigaud, Duval fit feu sur ce dernier. Le maréchal des logis riposta et blessa le forcené à la jambe.

Celui-ci se voyant sur le point d'être pris tourna son arme contre lui et se blessa grièvement d'une balle dans la tête. On l'a transporté mourant à l'hôpital. L'état des blessés est très grave. Cette fusillade en pleine rue a causé une profonde émotion dans la paisible localité d'Albertville.

ECHOS

La jalousie du wattman

La scène se passait hier à Londres et mérite d'être contée.

Le wattman de l'autobus Bayswater-Walarloo Bridge conduisait mélancoliquement sa lourde voiture, chargée de monde, à travers un faubourg londonien, quand il aperçut dans un taxi-auto sa légitime épouse en compagnie d'un individu particulièrement empressé auprès d'elle.

Lancer l'autobus qu'il conduisait à la poursuite des amoureux fut pour l'ombrageux wattman l'affaire d'un instant. L'épouse coupable, par contre, en reconnaissant son mari, ordonna au chauffeur du taxi de précipiter sa course.

Et alors on vit cela chose folle : un autobus abandonnant son parcours et dévalant à toute allure à travers des rues inimaginables et des méandres saugrenus, tandis que les voyageurs, plus morts que vifs, faisaient aux passants ameutés et aux policemen impuissants des signaux désespérés.

Peut-être l'autobus fantôme courrait-il encore à cette heure si une bienheureuse panne ne l'avait immobilisé sur la route de Windsor, alors qu'il était déjà sorti de Londres depuis un bon moment.

FÉMINISME

Le monde est ainsi, Nous n'y pouvons rien

Si nous parlons dans le monde de la dissolution des mœurs, de l'inégalité de la morale pour les deux sexes, des graves conséquences des excès, de la dépopulation et de la misère grandissante, les personnes pondérées (?) répondent imperturbablement : « Nous n'y pouvons rien, la vie est ainsi ». Mais que ces mêmes personnes soient atteintes dans leurs affections, que leur existence soit troublée par les conséquences de cet état social, aussitôt leurs yeux s'ouvrent et elles regardent avec horreur les faits qui bouleversent leur bonheur. Elles se plaignent, implorent les pouvoirs publics, elles s'avisent que l'on devrait sévir contre les abus et l'immoralité.

Les hommes de science, les spécialistes ne cessent de chercher des remèdes efficaces contre les maux physiques qui menacent l'humanité, ils imposent même sans hésiter de rudes traitements aux patients pour leur rendre la santé.

Il serait évidemment plus simple de prévenir les maladies contagieuses en détruisant les causes essentielles de la contamination, causes entretenues par la misère et la débauche. Le pauvre est soumis sans qu'il puisse s'y soustraire à des maux trop nombreux et la riche par les abus de tous genres compromet sa santé morale et physique.

La santé morale : personne n'y pense, on a trop à faire de jouir des nombreux plaisirs qui s'offrent à chaque pas. En tous lieux existent des foyers d'infection. Sous prétexte de ménager les intérêts des grands financiers, on laisse prospérer l'alcoolisme, et la prostitution étale son odieux trafic sans qu'on cherche sérieusement à l'enrayer. L'homme est libre de procréer sans responsabilité et de contaminer les esclaves des viles passions et des basses orgies.

Pour satisfaire tous les coureurs d'aventures, il existe des lieux de débauche de tous les degrés. A Lille, dans de trop nombreux quartiers, sur le seuil des portes entr'ouvertes, des femmes jeunes et parées, au visage maquillé, sans expression, guettent le passant qu'elles attirent par des regards provocants, l'enseigne perfide indique un débit quelconque. Ces personnes, marchandes de leur corps, trafiquent de pauvres filles qui croient trouver auprès d'elles une vie large et facile, se plaisent à tisser leur toile aux environs des écoles, des lieux de réunions et même des lycées de jeunes gens.

Ces femmes déchues éveillent la curiosité des adolescents. Les conversations risquées, la littérature spéciale, dont les auteurs, souteneurs ne craignent pas de nourrir l'esprit de la jeunesse ; le mépris que les hommes effectent pour la vertu et en particulier pour la jeune fille sage et sentimentale, poussent les jeunes gens vers les misérables prêtresses d'une Vénus de bas étage et l'habitude prise de ces sortes de débauches ne se perd pas facilement. Les parents même acceptent bénévolement les frasques de leur fils pourvu qu'elles soient sans conséquence et qu'il n'ait que des relations éphémères avec autant de femmes qu'il lui plaira. Ceci ainsi que sont préparés à la vie de famille et au rôle de citoyen ceux qui ont la chance de posséder la fortune et le désir de participer à la direction des affaires.

Néanmoins ces mêmes parents, si indulgents, surveilleront d'un œil jaloux les relations de leur fils, ils craindront les hommes véreux, les chevaliers d'industrie, ils éloigneront encore de leur descendant les personnes imbues d'altruisme qui propagent des idées généreuses et s'en vont solliciter du riche la dîme du pauvre. Ces gens soumis à un ordre moral trop opportuniste crieraient surtout une liaison honnête, un amour du cœur qui pourrait amener dans leur intérieur une jeune fille sans fortune ! Ne conseillez jamais aux heureux possesseurs de millions de laisser leurs enfants se marier au gré de leurs sentiments avec une personne sans dot ! Tout plutôt que ce désastre ! Les fortunes appellent les fortunes et les hétaïres sont là pour faire prendre patience aux jeunes gens fortunés. Ils chercheront une oie blanche élevée dans le dédain des idées nouvelles, dans le mépris des infractions aux préjugés, dans l'admiration du luxe et des heures joyeuses. Les mœurs déplorables, si peu conformes aux principes d'une République démocratique, sont la cause du malaise social et des maux dont nous souffrons. En vain nous attaquerons les manifestations partielles des tares qui menacent notre race si nous ne remontons pas à leur source. En vain nous crierons enrayer la dépopulation si nous laissons prospérer l'alcoolisme et la prostitution qui dissolvent la famille, détruisent la santé et abâtardissent le sens moral.

Mais les optimistes et les indifférents continueront à répéter : « La vie est ainsi et nous n'y pouvons rien ».

Paul GRENDEL.

Le nouveau tarif américain

ET LA FRANCE

Le *Journal of Commerce* de New-York annonce que M. Jusserand, ambassadeur de France, a fait à M. Mac Adoo, secrétaire du Trésor, de très énergiques protestations contre certaines dispositions administratives du nouveau tarif des douanes, notamment contre le paragraphe 5 de la section 8, qui menace de prohibition les produits des maisons de commerce étrangères qui refuseraient de soumettre leurs livres, registres et comptes aux agents de la douane américaine.

L'ambassadeur français aurait notifié au secrétaire du Trésor que dans le cas où cette disposition serait appliquée, le gouvernement français pourrait être amené à recourir à des représailles en appliquant dans toute sa rigueur le tarif général français aux produits américains, et même d'adopter des mesures encore plus rigoureuses. Or, comme le fait remarquer le journal américain, les importations des Etats-Unis en France atteignent annuellement cent dix millions de dollars.

La Chambre de commerce américaine à Paris a, de son côté, protesté contre les dispositions administratives du bill Underwood.

La Défense nationale et le Devoir patriotique

M. Klotz en a parlé hier éloquemment à Montdidier

MM. L.-L. Klotz, ministre de l'Intérieur, député de la Somme, et Henry Chéron, ministre du travail et de la prévoyance sociale, accompagnés de MM. Paul Morel et Paul Bourély, sous-secrétaires d'Etat, étaient hier à Montdidier.

Après l'inauguration de l'hôtel de la caisse d'épargne par M. Chéron, les ministres sont allés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où étaient alignés les anciens combattants de 1870. M. Klotz a prononcé une courte allocution pour féliciter ces vieux braves, s'est excusé de ne pouvoir lui-même leur accrocher sur la poitrine la médaille commémorative, et a laissé ce soin au lieutenant-colonel Velentin, sous-chef de cabinet, délégué du ministre de la Guerre.

Un banquet de cinq cents couverts a été servi sous le préau de l'ancien collège. Au dessert, après les allocutions du préfet, du maire, des présidents des Conseils général et d'arrondissement et de l'Union démocratique de la Somme, M. Chéron a exposé le programme social du gouvernement. Il a parlé des dangers de la dépopulation aggravés par ces deux fléaux : l'alcoolisme et la tuberculose, contre lesquels nous devons unir tous nos efforts.

Mais, a dit le ministre du travail, il ne suffit pour défendre la race, l'individu, la famille, ni de les garantir contre certains fléaux ni de leur donner un foyer sain, ni de réglementer les conditions du travail, il faut permettre à l'homme de gagner sa vie en travaillant. Comme le disait dans son éloquent discours du Neubourg M. Aristide Briand, il faut faciliter des rapports nouveaux entre le travail et la richesse. Il faut permettre aux patrons et aux ouvriers, dont la collaboration est si nécessaire, de se rapprocher dans une plus étroite communauté d'efforts. C'est le but qu'a poursuivi le gouvernement en déposant un projet de loi sur la constitution de sociétés à participation ouvrière. N'est-ce pas encore pour permettre aux travailleurs de s'élever dans la hiérarchie sociale que le gouvernement demande aux Chambres de réglementer par une loi les associations ouvrières de production et d'instituer le crédit au travail ?

En terminant, le ministre du travail dit qu'il « serait difficile de soutenir qu'un gouvernement qui a des préoccupations aussi vives d'évolution sociale, rêve d'en ne tenir seul retour en arrière. La vérité est que s'il veut le bien-être, il ne le comprend que dans l'ordre et la progrès ».

Discours de M. Klotz

Après avoir remercié la municipalité de Montdidier et évoqué les souvenirs qui le rattachent à la Somme et à l'arrondissement qu'il représente à la Chambre depuis plus de quinze ans, M. Klotz s'exprime ainsi :

LA REFORME ELECTORALE

Le scrutin d'arrondissement a pu rendre d'éminents services ; son maintien serait aujourd'hui périlleux. J'ai le devoir de le dire, alors qu'il est temps encore de lui substituer un autre mode de scrutin. Favorable aux coalitions, il risque de donner le pas aux intérêts particuliers sur la notion d'intérêt général, dont il importe d'assurer plus que jamais la prépondérance.

Tous les gouvernements précédents, depuis sept années, ont proclamé la nécessité de la réforme électorale ; je demeure attaché à sa réalisation.

Le Sénat voudra bien reprendre, dans quelques jours, la discussion au point où elle en était restée avant les dernières vacances de Pâques. Il estimera, je l'espère, comme nous, indispensable d'abonlir dans des délais très rapprochés. N'est-il pas en effet loyal de fixer un chacun sur le mode prochain de consultation du suffrage universel, afin que les divers partis puissent en temps utile arrêter leur formation de combat ? L'accord entre les deux Chambres devra donc être établi avant la fin de la session ordinaire ; pour y atteindre, nous ne négligerons aucun effort sincère de conciliation ; nous continuerons de rechercher soit au Sénat, soit ensuite à la Chambre, soit enfin auprès d'une commission interparlementaire, la formule qui permettra à la majorité républicaine tout à la fois de l'accepter au Parlement et de la mettre utilement en pratique devant le pays.

Mais quel que soit le mode de scrutin, les républicains s'exposeraient à un désastre s'ils ne restaient étroitement unis. Le gouvernement s'emploiera à préparer et à cimenter leur entente. C'est grâce à elle que dans l'ordre laïque, dans l'ordre fiscal, dans l'ordre social, la République a su triompher sur son œuvre, dans ces divers domaines, doit être défendue, poursuivie, complétée. Nous ne faillirons pas à notre tâche.

LA DEFENSE NATIONALE

Aussi bien est-il hautement désirable qu'un désaccord, qu'on malentendu ne se produise pas à l'heure où la France se doit d'accomplir une tâche délicate d'où dépendent son avenir, sa force et sa sécurité. N'a-t-on pas déjà dit autrefois que l'« esprit de patriotisme doit imposer silence à l'esprit de parti ? » Ah ! mes chers amis, il me souvient qu'il y a près de deux ans, vous vouliez bien m'offrir, comme aujourd'hui, un banquet, à l'occasion de mon retour au ministère des Finances ; c'était en juillet 1911 ; quelques jours auparavant, la « Panther » avait surgi devant Agadir. Pendant de longues semaines, le pays témoignant d'un sang-froid merveilleux qui fut pour le gouvernement d'alors une aide inestimable, le pays, soucieux de sa dignité et de ses droits, eut le sentiment très net des devoirs austères que le lendemain pouvait lui tenir en réserve. Que serait-il advenu, à quelle humiliation la France eût-elle été exposée, si pendant cette période d'anxiété, nos effectifs n'avaient pas été suffisants ? Mais depuis cette date, des lois nouvelles, déjà votées ailleurs, ont rompu, à notre détriment, l'équilibre de nos forces par rapport à celles d'un grand Etat voisin. Sans tarder davantage, nous avons le devoir de rétablir cet équilibre et de demander à la nation de consentir les sacrifices indispensables. N'oublions pas les leçons du passé, de ce passé trop récent encore pour qu'il soit permis à qui que ce soit d'en perdre volontiers le souvenir.

Est-ce qu'après l'alerte d'Agadir, des mouvements profonds et graves n'ont pas secoué l'Orient à tel point que le frémissement qui l'agitait s'est étendu sur l'Europe entière ? Est-ce que la France, qui a de grands devoirs à accomplir vis-à-vis d'elle-même et vis-à-vis du monde, s'est pas tenue de conserver son rang ? Animée de sentiments pacifiques dont elle a donné des preuves éclatantes, elle désire réaliser son idéal démocratique, son idéal social ; elle désire rester lumineuse dans le domaine de l'art, dans celui de la science ; elle a surtout le sentiment très vif d'être une personne loyale et liée qui a tout au moins le droit, j'imagine, de rester à l'abri de toute blessure morale, même éventuelle.

Son patriotisme ne se plaît pas à la parade ; il entend rester discret ; il n'est pas ce patriotisme de carrefour ou de café-concert qui s'étale avec brutalité ; il est l'objet d'un culte filial et respectueux.

LE DEVOIR PATRIOTIQUE

Les appels à la rébellion, à l'indiscipline, les excitations à la révolte deviennent de véritables crimes à l'heure où l'esprit de sacrifice individuel doit être la règle étroite de ceux qui ont le souci d'avoir une patrie.

« L'amour de la patrie, disait Lamartine, est aux actions ce que l'amour de la vie est à l'homme. » Qui donc serait assez impie pour immoler, sur l'autel de je ne sais quelle chimère, la patrie elle-même, à l'heure où elle a besoin du généreux concours de tous ses enfants ?

Qu'ils réfléchissent bien à leurs responsabilités, ceux qui ne lui parmettraient pas, en consolidant son armée, de maintenir la paix et de ne pas exposer sa dignité. Oui, nous voulons la paix, mais la paix consentie, non imposée. Ni guerre, ni humiliation ; ni conquête, ni abaissement ; telle est notre prétention, telle est la volonté du pays.

En présence de l'effort étranger, quelle doit être la mesure du nôtre ?

Parmi ceux qui en reconnaissent la nécessité, les uns veulent le demander entièrement aux réserves. Ces derniers tout en mettant à l'armée active, les autres plus spécialement aux réserves. Ces derniers, tout en prolongeant de six mois la durée du service, entendent obliger les réservistes à de plus fréquentes manœuvres. Ils risquent, tout en employant des moyens insuffisants, de troubler la vie économique du pays en exigeant de plus de deux millions d'hommes de nouveaux sacrifices. Lorsque le citoyen a payé sa dette à la patrie, lorsqu'il a choisi une carrière, un métier, lorsqu'il a fondé un foyer, une famille, peut-il être incessamment exposé à de plus fréquents, à de plus longs appels ? Je crois que ce remède, insuffisant au point de vue technique, accroît malaisément supporté par l'organisme social. N'est-il pas préférable de demander au citoyen plus jeune le maximum immédiat de l'effort nécessaire, sauf à compenser par des congés légaux une partie de ce lourd sacrifice ? Par là, l'intérêt économique, si précieux, serait sauvegardé, surtout l'intérêt de notre agriculture. Il ne faut pas oublier que l'homme qui reste attaché au sol et qui emploie sa vie à la mettre en valeur rend un service au pays ; il empêche la rupture d'équilibre entre les villes et les campagnes ; il contribue au maintien de la solidité de la race ; il accroît la valeur de le production nationale. Il ne semble pas impossible de concilier cet intérêt avec la prolongation d'une année de la durée du service et de rendre ainsi doublement utile la réforme que le gouvernement a l'étroit devoir de poursuivre avec ardeur.

Ce devoir, il l'a assumé après une douloureuse réflexion ; il lui est profondément pénible d'avoir à la réclamer du pays, surtout de se trouver dans l'obligation de maintenir la classe sous les drapeaux, afin d'obtenir l'insuffisance certaine des effectifs de demain. Tous ceux d'ailleurs qui envisagent la prolongation de la durée du service actif, même seulement pour quelques mois, surtout à subir la même nécessité ; sinon, au mois d'octobre, une seule classe instruite resterait sous les drapeaux ; et aux pas plus que nous ne veulent, ne peuvent se résigner à subir les risques d'une pareille situation militaire.

Mes chers amis, au-dessus des dissentiments politiques, au-dessus des querelles de personnes, au-dessus des rivalités et des compétitions, plane l'image de la patrie. Ce serait un sacrilège que des déchirements intérieurs risquent d'en assombrir l'auréole figure où d'en compromettre la force vitale. Réservons dans l'ordre politique notre vertu combative contre nos communs adversaires — réactionnaires ou révolutionnaires, — qui sont les ennemis de tout régime d'ordre et de progrès.

Je lève mon verre à l'union de tous les républicains pour le triomphe de nos idées, à l'union de tous les Français pour la grandeur de la patrie.

L'Assemblée à Lille

de l'Association des Ingénieurs I.D.N.

Hier avait lieu à Lille l'assemblée de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Institut industriel du Nord.

Ce fut une belle réunion toute empreinte de cordialité, ainsi que celles qui l'ont précédée, mais qui révélait encore une solidarité particulière du fait que M. Massé, ministre du Commerce — que son devoir retenait à Paris — avait spécialement désigné pour le représenter, M. Gabelle, conseiller d'Etat, directeur de l'enseignement technique ; du fait aussi que les membres de l'Association avaient l'occasion d'exprimer publiquement la joie profonde — et leur orgueil, car ils y participaient dans un peu — que leur avait causée la haute distinction conférée, il y a quelques mois, à leur président, M. Vendier, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous avions déjà vu M. Gabelle dans le Nord. Il n'y a pas d'homme qui, avec plus de simplicité, gagne plus entièrement les cœurs et inspire plus de confiance.

Sa haute valeur lui de suite se révèle, et presque malgré lui, parce qu'on la sait, parce qu'on le sent très modeste. Il n'était pas de choix plus agréable que celui de M. Gabelle pour remplacer M. Massé, aux membres de l'Association qui savent ce qu'ils lui doivent et quelle bonne volonté agissante et active leur président, et les membres du Parlement que celui-ci avait gagnés à sa juste cause, avaient trouvé en lui pour faire aboutir leurs revendications, ce ce qui touche notamment leur reconnaissance officielle.

Mais nous nous en voulons presque d'avoir devancé dans ces quelques lignes d'introduction, ce que, beaucoup plus utilement et beaucoup plus éloquemment que nous a dit M. Vandier, et qu'on lira tout à l'heure.

Nous n'avons plus qu'à redevenir ici le fidèle enregistreur, heure par heure, des faits de la journée d'hier.

L'Assemblée générale

Le matin avait eu lieu l'assemblée générale où l'on compta toujours si peu de manquants parmi les membres de l'Association.

Après de substantiels et intéressants rapports, M. Vandier, président de l'Association, a prononcé une allocution où il a fait, en termes délicats, l'éloge des rapporteurs et remercié tous ceux qui s'étaient réunis « dans ce vieil amphithéâtre, berceau de nos souvenirs », a-t-il dit.

Puis après avoir jeté un regard sur l'œuvre parcourue et félicité ses camarades de l'Institut de la part qu'ils avaient prise à la réussite, il a félicité M. Hector Francbomme « de son idée bien française de lui adjoindre à côté de l'Association une vaste société de secours mutuels ».

« Sur votre liste, mon cher Francbomme, a dit M. Vandier, je revendique l'honneur d'être inscrit le premier ». Et il a continué :

« D'autres aussi, des plus jeunes, ont besoin d'être aidés. Il existe parfois, Messieurs, dans des mansardes lilloises, de pauvres étudiants qui ne mangent pas toujours et aussi bien qu'ils le voudraient, pour faire face aux dépenses nécessitées par leurs études. Ah ! ces détresses cachées : il faut les avoir vécues, pour en connaître à fond l'amertume et le mérite. Tâchons aussi de les découvrir, mais recherchons-les discrètement, car tout bruit les effaroucherait et vous en ferait perdre définitivement la trace. Encore une œuvre à fonder : l'œuvre des étudiants pauvres et honteux.

« Et quand vous aurez fait cela, quand vous aurez rassemblé vos troupes et que pas un gémissement, derrière vous, ne sera poussé, alors, sur ce sol de la capitale des Flandres, berceau de vos communes études ; avec les ressources de l'Association complétées par des apports personnels de ses membres vous bâtirez votre maison, vous édifierez l'Hôtel des Ingénieurs I. D. N.

« Je l'imagine très sobre d'apparence, mais spacieux et confortable. « l'intérieur ; chacun y devra trouver ses aises.

« Il y aura des salles de travail, s'est entendu, mais, aussi une salle des fêtes où l'on pourra se réunir en famille. Il y aura la cour du passé où seront les archives, puis la cour des lecteurs où sera la bibliothèque. Il y aura enfin la salon où l'on causa : et j'y vois déjà nos jeunes, sympathiquement groupés autour des fauteuils profonds antiques pour nos anciens, écouter les conseils dictés par l'expérience, et les romans vécus contés par leurs aînés.

« Je termine sur ce beau rêve, mes chers amis, et dans notre hôtel futur donnons-nous rendez-vous pour y fêter ensemble, prochainement ; notre quarantenaire. »

L'arrivée du représentant du ministre

C'est à onze heures qu'est arrivé à la gare de Lille, M. Gabelle, directeur de l'Enseignement technique, représentant M. le Ministre du Commerce.

Sur le quai de la gare, pour le recevoir, nous remarquons : MM. Leroy, chef de cabinet adjoint de M. le Préfet du Nord ; Vandier, président de l'Association des I. D. N. ; Jolivet et Franchomme, conseillers d'arrondissement ; Wauquier, adjoint au maire de Lille, représentant la municipalité ; Labbé, inspecteur général de l'Enseignement technique ; Nardé, directeur de l'Institut industriel du Nord, et Orimpret, secrétaire ; Paul Bonet, ancien président ; Léon Lemay, inspecteur de l'Association des Propriétaires d'appareils à vapeur du Nord ; Fenet, directeur de la Cie des Tramways de Lille ; Delsaux, directeur de la Cie [illegible]